



# Election TPE : 4 pages pour les salarié-es de la Prestataires de Services (P2ST)

26 février 2021



Chère-s collègues,

Dans quelques jours plus de 48 000 salarié-es des très petites entreprises (moins de 11 salarié-es - TPE) de la convention collective Prestataires de Services dans le domaine du Secteur Tertiaire pourront voter pour choisir le syndicat qui nous représentera le mieux.

Partout, nous sommes confronté-e-s à des organisations du travail de plus en plus violentes et à des employeurs qui nient ou banalisent les dégâts humains engendrés. Les bas salaires et le temps partiel précarisent fortement les salarié-es de notre branche, tout comme l'absence de protection sociale digne de ce nom. Les employeurs veulent nous maintenir isolé-es et jouent bien souvent la carte de la proximité nous privant ou mettant ainsi un frein à l'exercice de nos droits.

- ✦ Avec ce vote, vous allez désigner des juges salariés dans les conseils de prud'hommes.
- ✦ Avec ce vote, vous allez renforcer le poids de **SUD-Solidaires** dans votre convention collective.
- ✦ Avec ce vote, vous allez désigner vos représentant-es pour les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPR) des TPE. Leur mission sera de donner toute information ou conseil sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider le dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activités sociales, culturelles.

Le syndicat **SUD-Solidaires** se bat avec nous, pour une meilleure convention collective et nous informe régulièrement via son bulletin « Prest action » ou ses vidéos disponibles sur son site internet ! La crise sanitaire de 2020 liée au coronavirus a montré que nous sommes souvent en « première ligne » au mépris de notre santé.

Il est donc indispensable qu'un syndicat 100% au service des salarié-es puisse être présent pour nous défendre, nous informer et nous aider à nous organiser...

**Sud**  
syndicale  
**Solidaires**

**Du 22 mars  
au 6 avril 2021  
Votez et Faites voter  
SUD - Solidaires**

# SALARIÉ-E D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES ? VOUS AVEZ DES DROITS !



[onadesdroits.solidaires.org](http://onadesdroits.solidaires.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Chèr-e-s collègues,

Dans quelques jours plus de 48 000 salarié-es des très petites entreprises (moins de 11 salarié-es - TPE) de la convention collective Prestataires de Services dans le domaine du Secteur Tertiaire pourront voter pour choisir le syndicat qui nous représentera le mieux.

Partout, nous sommes confronté-e-s à des organisations du travail de plus en plus violentes et à des employeurs qui nient ou banalisent les dégâts humains engendrés. Les bas salaires et le temps partiel précarisent fortement les salarié-e-s de notre branche, tout comme l'absence de protection sociale digne de ce nom. Les employeurs veulent nous maintenir isolé-e-s et jouent bien souvent la carte de la proximité nous privant ou mettant ainsi un frein à l'exercice de nos droits.

- ✦ Avec ce vote, vous allez désigner des juges salariés dans les conseils de prud'hommes.
- ✦ Avec ce vote, vous allez renforcer le poids de **SUD-Solidaires** dans votre convention collective.
- ✦ Avec ce vote, vous allez désigner vos représentant-es pour les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) des TPE. Leur mission sera de donner toute information ou conseil sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider le dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activités sociales, culturelles.

Le syndicat **SUD-Solidaires** se bat avec nous, pour une meilleure convention collective et nous informe régulièrement via son bulletin « Prest'action » ou ses vidéos disponibles sur son site internet ! La crise sanitaire de 2020 liée au coronavirus a montré que nous sommes souvent en « première ligne » au mépris de notre santé.

Il est donc indispensable qu'un syndicat 100% au service des salarié-e-s puisse être présent pour nous défendre, nous informer et nous aider à nous organiser...

**Sud**  
syndicale  
**Solidaires**

**Du 22 mars  
au 6 avril 2021  
Votez et faites voter  
SUD - Solidaires**

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Election-TPE-4-pages-pour-les-salarie-es-de-la-Prestataires-de-Services-P2ST>